

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2020

Le dix septembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 4 septembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers présents :** Simon BECK, Jean-Marc BRETEAU, Séverine CARRON-FERMIER, Catherine CHEVALIER, Bernard GAUGUIN, Mathieu LECHEVIN, Nicole LECOMTE-LAPEYRE, Julien LEMURE, Geneviève MANTELET, Guillaume MARTENS, Aurélie RAVEUX, Olivier RAVISE, Pierre RIGAULT, Benjamin RIGOLAGE, Hélène SIGOGNEAU.

**Conseillers excusés :** Néant

**Conseillers absents :** Néant

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-11, L2121-14, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil choisit pour secrétaire de séance : **Aurélie Raveux** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20H30 par le Maire, Madame Catherine CHEVALIER.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Bail précaire Rouge Ciel ;
- Projet achat des murs de la maison située au 15 rue Pierre de Courtenay ;
- Embauche d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire ;
- CAUE 2020 : appel à cotisation ;
- Fixation du tarif cantine 2020/2021 ;
- Désignation des délégués du CNAS ;
- Désignation du Comité consultatif pour travaux, voirie et commerces ;
- Questions diverses :
  - Membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2020 procèdent à la signature du registre des délibérations.

---

### Bail précaire Rouge Ciel

Madame le Maire explique à l'ensemble des conseillers avoir reçu une demande écrite de la part de la société Rouge Ciel qui souhaite renouveler la location du local situé 1 rue du Château pour une durée d'une année dans le cadre d'un bail précaire ;

Le Maire propose de reconduire les conditions actuelles de location, soit un loyer mensuel de 350 € HT, charges comprises (loyer annuel : 4200 € HT), sachant que ce montant est en adéquation avec les loyers pratiqués dans les autres locaux commerciaux de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la reconduction du local 1 rue du château pour un loyer de 350 € HT charges comprises dans le cadre d'un bail précaire à la société Rouge Ciel.

---

### **Projet achat des murs de la maison située au 15 rue Pierre de Courtenay**

---

Madame le Maire explique l'importance de maintenir des commerces de proximité ;

Madame le Maire indique que le bâtiment situé au 15 rue Pierre de Courtenay est à vendre ;

Vu l'état insalubre des locaux suite à l'incendie de juillet 2018, de nombreux travaux sont à prévoir. Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers, de se rapprocher des vendeurs pour une négociation d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à se rapprocher des vendeurs pour une négociation d'achat.

---

### **Embauche d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire**

---

Madame le Maire explique qu'à ce jour nous sommes sans personnel d'entretien de la commune en activité.

De ce fait, nous nous proposons d'embaucher un agent technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe. Elle indique avoir rencontré avec les adjoints, un agent territorial en disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 qui correspond aux besoins de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'embauche de cet agent.

---

### **CAUE 2020 : appel à cotisation**

---

Madame le Maire rappelle ce qu'est le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Cet organisme aide les collectivités sur tous les projets d'urbanisme, architecture et/ou environnement :

- Aménagement de parkings
- Revitalisation des bourgs
- Aménager des traverses de bourg

Ils peuvent également accompagner les particuliers pour formuler leur projet :

- Orienter sur le choix de matériaux
- Donner des conseils consécutifs à des réserves

Madame le Maire signale que de la documentation est à la disposition en mairie. Elle va se renseigner pour faire du cimetière de la commune, un cimetière pilote (en gazonnage, fleurs, arbres).

Le montant de la cotisation pour l'année 2020 est de 0.15€/habitant, soit : 79.80€ pour les 532 habitants que compte le village. Elle reste inchangée par rapport à celle de 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 votes pour et 1 abstention (Bernard Gauguin) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à adhérer au CAUE89 au titre de l'année 2020.

## Fixation du tarif cantine 2020/2021

---

Vu le tarif public de 3.30€ TTC appliqué en 2019/2020 ;

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2020/2021 le prix du repas à 3.30€ TTC.

Elle indique que le contrat arrive à échéance en juillet 2020, des négociations débuteront en décembre 2020 pour choisir le futur prestataire. Nous pouvons également nous renseigner pour que des administrés bénéficient de ce service (personnes âgées...). Une réunion d'information pour les parents d'élèves aura lieu en novembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le repas à 3.30€ TTC pour l'année 2020/2021.

## Désignation des délégués du CNAS

---

Madame le Maire rappelle qu'en 2001 la commune a pris une adhésion auprès du CNAS.

Cette adhésion permet aux agents de la collectivité de bénéficier de prestations diverses : prêt – aide pour déménagement, etc.

Le conseil doit à chaque renouvellement de conseil désigner un délégué du collège des élus et un délégué du collège des agents.

Leur délégation prendra effet à la date de la délibération et jusqu'à la fin du présent mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme délégué du collège des élus, **Jean Marc Breteau** et **Clémence Faye** déléguée du collège des agents.

## Désignation du Comité consultatif pour travaux, voirie et commerces

---

Sur proposition du Maire, le conseil municipal constitue le comité consultatif pour les travaux, la voirie et les commerces.

Pour le comité consultatif travaux, voiries :

- Fermier Fabien
- Bergeal Catherine
- Chevalier Thierry

Pour le comité consultatif commerces :

- Astier Chantal
- Rebesche Hélène

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Fermier Fabien, Bergeal Catherine et Chevalier Thierry pour le comité consultatif travaux, voiries et Astier Chantal et Rebesche Hélène pour le comité consultatif commerces.

## Questions diverses

---

- Madame le Maire informe que nous avons reçu un mail en date du 17 juillet 2020 de la Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA) concernant le transfert des pouvoirs de police des Maires (compétences assainissement, collecte des déchets ménagers, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat, ...) au Président de la CCA. Si les Maires ne s'y opposent pas au bout de 6 mois le transfert devient automatique. Le Président de la CCA ne souhaite pas disposer du pouvoir de police à l'échelle de la CCA, c'est pourquoi nous allons faire un courrier indiquant que nous gardons nos pouvoirs de police.
- Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs, Madame le Maire fait appel à toutes les personnes intéressées à se présenter en mairie.
- Pierre Rigault indique qu'il revient d'une réunion à la CCA concernant le PLUi. Nous pouvons désormais le consulter sur internet via <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Il y aura un vote pour PLUi dans 2 ans comprenant les probables modifications signalées d'ici là.

- Madame le Maire indique qu'il y a eu un passage d'hélicoptères au-dessus la commune afin d'installer la plateforme en béton où sera installé le pylône téléphonique.
- Question d'une personne présente au conseil :  
Que faire pour des chiens qui déambulent dans le village ? Madame le Maire indique qu'ils peuvent faire une signalisation auprès de la gendarmerie de Montholon.  
Ils indiquent également qu'il y a des déjections de chiens dans le village.

La séance est levée à 21h32.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Simon BECK</b>	
<b>Jean-Marc BRETEAU</b>	
<b>Séverine CARRON-FERMIER</b>	
<b>Catherine CHEVALIER</b>	
<b>Bernard GAUGUIN</b>	
<b>Mathieu LECHEVIN</b>	
<b>Nicole LECOMTE-LAPEYRE</b>	
<b>Julien LEMURE</b>	
<b>Geneviève MANTELET</b>	
<b>Guillaume MARTENS</b>	
<b>Aurélie RAVEUX</b>	
<b>Olivier RAVISE</b>	
<b>Pierre RIGAULT</b>	
<b>Benjamin RIGOLAGE</b>	
<b>Hélène SIGOGNEAU</b>	